

Projet de loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance L'AQCPE salue le leadership du ministre Proulx

Montréal, le 16 juin 2017 — L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE) salue le leadership du ministre de la Famille, monsieur Sébastien Proulx, qui donne suite aux demandes de la population pour des services éducatifs à la petite enfance de plus grande qualité. L'AQCPE se réjouit également du fait que le projet de loi déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale reconnaît formellement que la petite enfance constitue le premier maillon de la réussite éducative.

« Nous applaudissons le principe du projet de loi qui fait écho au cri du cœur de milliers de citoyens de toutes les régions qui se sont exprimés dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance pour réclamer une plus grande qualité dans les services aux tout-petits, s'est réjoui Louis Senécal, président-directeur général de l'AQCPE. Pour la première fois, les garderies commerciales non subventionnées, qui ont pu se développer de façon exponentielle sans aucun encadrement, seront enfin assujetties aux mêmes normes de qualité que les autres services », a ajouté monsieur Senécal.

Des consultations publiques éloquentes

L'automne dernier, l'AQCPE lançait une commission indépendante qui a sillonné le Québec pour prendre le pouls de la population sur l'enjeu des services éducatifs à la petite enfance. Publié en février, [le rapport de la Commission](#) prévoit plusieurs recommandations visant à rehausser la qualité des services éducatifs aux jeunes enfants.

La Commission a été suivie d'un Sommet à l'issue duquel une [Déclaration pour la reconnaissance du droit de tous les enfants à de services éducatifs de qualité dès la naissance](#) a été signée par plus d'une trentaine d'organisations représentant deux millions de Québécoises et de Québécois.

« Le Ministre a fait preuve d'audace en démontrant qu'il peut collaborer avec le milieu, a ajouté Louis Senécal. Monsieur Proulx a accepté de suivre attentivement une démarche qui n'était pas la sienne, mais qui a obtenu l'adhésion d'une grande partie de la population, tout en menant sa propre consultation générale sur la réussite éducative. »

Un principe essentiel à concrétiser

L'AQCPE espère que le principe du projet de loi déposé aujourd'hui sera reflété dans les détails de la loi et dans les mesures qui viendront en assurer l'application.

« Ce projet de loi a l'avantage de reconnaître l'importance capitale de l'éducation à la petite enfance pour la réussite éducative, et de proposer des standards communs à tous les services, quel que soit leur type ou leur structure de financement, a conclu Hélène Gosselin, présidente du conseil d'administration de l'AQCPE. Mais il reste de nombreuses questions en suspens que nous allons étroitement analyser. Par exemple, comment seront déterminés les critères d'évaluation de la qualité? Et comment pourra-t-on concrètement contrôler les niveaux de qualité dans les services éducatifs? »

L'AQCPE procédera à une analyse détaillée du projet de loi et à une consultation de ses membres en vue de sa participation à la commission parlementaire cet automne. Elle réservera ses commentaires d'ici là.

À propos de l'AQCPE

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. L'AQCPE est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.

- 30 -

Contact et informations :

Claude Deraîche

Directeur des communications

(514) 609-9060

claude.deraiche@aqcpe.com